

Comment piloter son troupeau pour améliorer la productivité et la santé des animaux (caprins, ovins et bovins) selon la méthode 5mVET ?

avec Pierre Emmanuel Radigue



Formateur :

Pierre Emmanuel Radigue

vétérinaire, cabinet 5mVET

Animateur :

André Sieffert, agronome

Lieux :

Salle communale - 26400 SOYANS
et chez Samy Raspail - EARL
Grimolle - 26220 Comps

Contact :

contact@adaf26.org

Tel : 06 17 70 43 78

ou 06 67 13 28 76 (9h00-17h00)

	Coût
Agriculteurs éligibles au VIVEA et personnes en parcours d'installation (PPP)	Gratuit
Personnes en cours d'installation non éligibles au VIVEA	200 €
Institutions et autres situations professionnelles *	550 €

* Pour les salariés agricoles, un financement FAFSEA est possible, basé sur un coût pédagogique + salaire brut hors frais annexes
Tél. FAFSEA : 04 72 37 95 75

Avec le soutien financier de:



OBJECTIFS

- ✓ Découvrir et pratiquer la méthode de diagnostic 5mVET sur bovins, ovins, caprins (allaitants et laitiers).
- ✓ Apport des connaissances théoriques et pratiques en matière de gestion de la santé des sols, des plantes et des animaux avec mise en application sur le terrain au quotidien.
- ✓ Apprentissage d'une démarche de diagnostic pratique par l'observation et l'analyse pour piloter la santé de son troupeau sur la base de 5 piliers de la santé : Hydratation, Nutrition, Physique, Environnement, Bien-être.

PROGRAMME

Jeudi 28 Novembre

9h00 à 17h30

En salle : à la salle communale de Soyans

- * Identifier les paramètres-clés des 5 Piliers de la Santé des ruminants (qualité et besoins en eau, physiologie digestive, besoins nutritionnels, fourrages, anatomie, air, température, pollutions électriques, sommeil,...) ;
- * Savoir repérer sur les animaux les symptômes résultant d'un déséquilibre ou d'une carence ;
- * Identifier les méthodes de mesure permettant de caractériser chacun des paramètres-clés et repérer la conduite à tenir pour maintenir la santé de son troupeau ;
- * Définir une méthodologie de travail en mobilisant une grille d'observation et d'analyse et un tableau de bord pour le suivi de la santé de son troupeau.

Vendredi 29 Novembre

9h00 à 17h00

Sur la ferme de Samy Raspail à Comps avec un troupeau de 44 vaches laitières, sur 100 ha

- * Réalisation du diagnostic de santé pour guider le pilotage du troupeau : observations, mesures et conclusions pour orienter la conduite du troupeau ;
- * Apprentissages pour l'utilisation du tableau de bord 5mVET dans la réalisation d'un diagnostic sur sa ferme d'élevage ;
- * Repérage des indicateurs adaptés à l'évaluation de la conduite et de la santé du troupeau des participants ;
- * Comment interpréter les résultats obtenus et identifier les pistes d'action pour une amélioration de ses pratiques et de la santé de son troupeau



BULLETIN D'INSCRIPTION 2019 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Merci de vérifier qu'il reste une place disponible à la formation de votre choix en nous contactant au : 06 17 70 43 78 ou 06 67 13 28 76 ou contact@adaf26.org

Bulletin à compléter et retourner avec votre chèque de caution au montant de **50 €** à l'ordre de:

« Association ADAF » à : **ADAF – Le Quai - 125 rue du Commandant Chaix - 26 160 Pont de Barret**

Cocher la case correspondante :

- cotisant MSA / cotisant solidaire MSA
- en parcours d'installation (joindre un ORIGINAL de l'attestation VIVEA daté de l'année en cours en cas première formation de l'année)
- salarié agricole (prendre contact avec le FAFSEA)
- individuel
- autre (nous contacter pour devis)

TITRE ET DATE DE FORMATION	Comment piloter son troupeau pour améliorer la productivité et la santé des animaux ? (28-29 Novembre 2019) Lieux de formation : Salle communale de Soyans et chez Samy Raspail
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL - VILLE	
EMAIL	
TEL FIXE	
TEL PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**. -

2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.

3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. Pour les agriculteurs la participation est prise en charge par VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.

Un chèque de caution de 50 € doit être joint au bulletin d'inscription. Pour les agriculteurs, il **sera rendu au stagiaire** en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules et si sa participation est financée par VIVEA. Il sera encaissé si VIVEA ne finance pas sa participation. Le stagiaire est tenu d'informer l'organisme de formation si VIVEA ne peut pas prendre en charge sa participation.

4. **Interruption du stage:**

- en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : les chèques seront retournés.
- en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes (caution) versées à l'ADAF ne seront pas remboursées.
- si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié et la caution remboursée

5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Valence sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : le :

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (ADAF) et signé par les 2 parties.

Le stagiaire
(Signature)

L'entreprise
(signature)

Le responsable formation ADAF
(Signature et cachet)